



**DOSSIER MUTATION INTRA 2024**

**Pièces justificatives à téléverser impérativement sur Colibris avant le 20/05/2024 à 23h59**

Discipline : \_\_\_\_\_ Code discipline : \_\_\_\_\_  
Nom : \_\_\_\_\_ Prénom : \_\_\_\_\_  
E-mail : \_\_\_\_\_ @ \_\_\_\_\_  
Etablissement d'exercice (2023-2024) : \_\_\_\_\_  
Titulaire       Stagiaire       Ex-fonctionnaire titulaire   
Si ex-fonctionnaire, préciser ministère, corps ou service, département d'exercice  
.....  
MOUVEMENT INTRA-ACADÉMIQUE   
MOUVEMENT SPÉCIFIQUE ACADÉMIQUE   
Agrégré-e       Certifié-e       CPE       PLP       Autre   
Avez-vous déposé un dossier de RQTH ? Oui  Non   
(Reconnaissance de la Qualité de Travailleur-euse Handicapé-e)

**Service Éducation Nationale :**

**TITULAIRE:** Échelon au 31/08/2023: ....  
Ancienneté dans l'affectation définitive (y compris 2023-2024) : .....an(s)

**STAGIAIRE:** Échelon retenu lors de la phase inter-académique :.....

**SITUATION FAMILIALE AU 31 août 2023**

Célibataire  Marié-e  PACS   
Veuf-ve  Divorcé-e  Vie maritale (avec enfant)

**Votre conjoint-e est-il-elle en activité?** Oui, département d'exercice .....  Non :

Dans quel cadre faites-vous votre demande de mutation?

RC - Rapprochement de Conjoint       APC Autorité parentale conjointe   
Nombre d'année(s) scolaires de séparation (y compris celle-ci) : .....

Mutation simultanée       Convenance personnelle   
Mesure de carte scolaire       Réintégration

**Calcul de votre barème**

**A - ANCIENNETE DE SERVICE**

Échelon au 31/08/2023 par promotion : ... 7 pts / échelon (minimum 14 pts)  
Échelon au 01/09/2023 par reclassement : ...7 pts / échelon (minimum 14 pts)  
Hors classe : .....7 pts / échelon + forfait 56 pts  
Hors classe agrégé-e : .....7 pts / échelon + forfait 63 pts  
Hors classe agrégé-e, 4e échelon **98 pts** si 2 ans d'ancienneté dans cet échelon au 01/09/23  
Classe exceptionnelle.....7 pts / échelon + forfait de 77 pts dans la limite de 98 pts.

**B – ANCIENNETE DANS LE POSTE (UNIQUEMENT POUR LES TITULAIRES)**

Par année de service : ..... 20 pts  
Par tranche de 4 ans : ..... 50 pts  
Service national : ..... 20 pts  
(Accompli immédiatement avant une première affectation en qualité de titulaire)

**Calcul :**

**C – PERSONNELS SORTANT DU DISPOSITIF DE L'EDUCATION PRIORITAIRE OU EX APV**

Si affecté-e en 2023/2024 (titulaire ou TZR affecté-e à l'année) depuis 5 ans ou plus dans un même établissement (ancienneté de poste au 31/08/2024)

	REP+ et/ou Politique de la Ville	REP
ETB ou tous vœux restreints	100 pts	50 pts
COM, GEO, ZRE, ZRD, DPT, ZRA, ACA <b>sans exclusion de type d'établissement</b>	250 pts	150 pts

**D – PERSONNEL ENTRANT EN EDUCATION PRIORITAIRE** (possibilité de participer aussi au mouvement spécifique)

- un vœu précis établissement REP + .....150 pts
- un vœu précis établissement REP ou politique de la Ville .....80 pts
- un vœu large (COM, GEO, DPT, ACA) tout poste EDUC PRIORITAIRE .....60 pts

(Non cumulable avec les bonifications familiales)

**E – EXERCICE DANS UN ETABLISSEMENT RELEVANT DES ZONES EXCENTREES DE L'ACADEMIE**

E – 1 À l'entrée dans un établissement en zone excentrée :

- Vœux ETB.....40 pts
- Vœu GEO "Magny-en-Vexin et sa région" .....60 pts

E – 2 À la sortie d'un établissement relevant d'une zone excentrée de l'académie (l'ancienneté dans le même établissement est supérieure ou égale à 5 ans) :

- Vœux ETB ou large restreint (CLG, LYC...) .....40 pts
- Vœux larges non restreints (COM\*, GEO\*, DPT\*, ACA\*) .....80 pts

**F – AGREGES DEMANDANT UNE AFFECTATION EN LYCEE**

- un vœu précis ETB (portant sur un lycée) .....120 pts
  - un vœu large (COM, GEO, DPT, ACA) restreint au lycée .....150 pts
- Compatible avec la bonification rapprochement de conjoint.

**G – SITUATION INDIVIDUELLE**

G1 – Stagiaire depuis 2021 n'ayant pas encore utilisé la bonification ou stagiaire en 2023/2024 **ayant validé la bonification lors de la phase inter-académique 2024** (sur un vœu au choix indiqué avec précision en rouge sur l'accusé de réception) ..... 15 pts

G2 – Stagiaire, ex-contractuel-le du second degré, MA, MI-SE, AED (validé à l'inter)

- Vœu COM et GEO sans exclusion de type d'établissement ..... 20 pts
- Vœu ZRD, DPT, ZRA, ACA sans exclusion de type d'établissement .....150 pts

G2 bis - Stagiaires ex. fonctionnaires hors Éducation nationale ou EN hors enseignement, éducation ou orientation (Vœu DPT correspondant à la dernière affectation ou ACA sans exclusion de type d'établissement) ...1 000 pts

G3 – Vœu préférentiel : Sur le **même premier vœu large de type COM, GEO, DPT** (sans être précédé d'un vœu précis établissement) sans exclusion de type d'établissement (sauf agrégé-es demandant lycée) et hors spécifique académique exprimé 10 points par an, à compter de la 2e année, plafonné à 50 points. (non cumulable avec situation de famille)

**G4 - Situation des personnels ayant la reconnaissance de travailleur handicapé (RQTH)**

- pour les agents bénéficiaires de l'obligation d'emploi ..... 100 pts (uniquement sur les vœux GEO, ZRE, ZRD, DPT, ZRA ou ACA sans exclusion de type d'établissement)

**Téléverser la Reconnaissance de la Qualité de Travailleur Handicapé AVEC l'accusé de réception «formulaire de confirmation» sur Colibris.**

- après avis du médecin technique auprès du Recteur sur tout vœu permettant d'améliorer les conditions de vie de l'agent handicapé (Vœux conseillés sur GEO, ZR et DPT)..... 1000 pts

**Dossier à transmettre directement au médecin conseiller technique auprès du Recteur pour le mardi 2 avril 2024**

**G5 – Personnels affectés dans des fonctions de remplacement (TZR)**

G5-1 TZR souhaitant obtenir une affectation sur poste fixe en établissement ..... 150 pts (sur vœu DPT de l'établissement d'affectation ou de rattachement (RAD), sans exclusion de type d'établissement) Cumulable avec les bonifications « sortant du dispositif de l'éducation prioritaire » (voir C)

G5-2 Personnels affectés dans la même ZR : 25 points par année dans la même zone de remplacement (ZR), + 100 points forfaitaires si au moins 5 ans d'ancienneté sur la même ZR.

**G6 - Personnels touchés par une mesure de carte scolaire en établissement..... 1 500 points ou réintégré après congé parental avec perte de poste ..... 1 000 points**

(sur vœu ETB, COM, DPT, ACA sans exclusion de type d'établissement, ZRE, ZRD, ZRA)

**G6 bis – Personnels de retour de CLD.....1 000 points** (sur tous vœux sans exclusion de type d'établissement)

**G7 – Réintégration à titre divers.**

Pour les personnels sollicitant leur réintégration après disponibilité, détachement, mise à disposition, PACD, PALD, en période de reconversion pour changement de discipline ..... 1 000 pts

(sur vœu DPT ou correspondant à la ZR de la dernière affectation ou ACA/ZRA sans exclusion de type d'établissement sauf vœux lycée pour les agrégés)

**H – SITUATION FAMILIALE OU CIVILE (Appréciée au 31.08.2023 et pour enfant à naître au 31.12.2023)****H1 – Rapprochement de conjoint (RC)**

- sur vœu DPT, ZRD, ZRA, ACA sans exclusion de type d'établissement ..... 150,2 pts

- sur vœu COM, GEO, ZRE sans exclusion de type d'établissement ..... 30,2 pts

**Calcul :**

RECONNAISSANCE DU STATUT DU·DE LA CONJOINT·E :	
CONJOINT-ES MARIE-ES	<input type="checkbox"/> Photocopie du livret de famille
CONJOINT-ES PACSE-ES	<input type="checkbox"/> Justificatif établissant l'engagement dans les liens d'un PACS et un extrait d'acte de naissance portant l'identité du partenaire et le lieu d'enregistrement du PACS.
UNION LIBRE AVEC ENFANTS	<input type="checkbox"/> Acte de naissance reconnu par les deux parents pour les enfants nés avant le 31/12/2023. <input type="checkbox"/> Certificat de grossesse et reconnaissance anticipée antérieurs au 31/12/2023 pour les enfants à naître.
L'ACTIVITE PROFESSIONNELLE DU·DE LA CONJOINT·E :	
CONJOINT·E exerçant une activité professionnelle	<input type="checkbox"/> Une attestation récente de 2023 ou 2024 de la résidence et de l'activité professionnelle du·de la conjoint·e précisant la nature du contrat du·de la conjoint·e, la date d'embauche et sa durée (ex : CDI, CDD sur la base de bulletins de salaire ou de chèques emploi service, immatriculation au registre du commerce et des sociétés ou au répertoire des métiers) sauf si celui-ci est enseignant du second degré public. <input type="checkbox"/> Pour les contrats de formation professionnelle, d'ATER, de moniteur ou de doctorant·e contractuel·le : la photocopie du contrat précisant la date d'entrée en vigueur de celui-ci et sa durée et les bulletins de salaires correspondants.
CONJOINT·E chef·fe d'entreprise, auto-entrepreneur·euse, commerçant·e et artisan·e	<input type="checkbox"/> Attestation d'immatriculation au registre du commerce ou au répertoire des métiers <input type="checkbox"/> Toutes pièces attestant de la réalité de l'activité et de son lieu d'exercice effectif (déclaration récente du chiffre d'affaire, bail commercial, preuves d'achat du matériel nécessaire à l'activité, preuves de commercialisation récente de produits ou prestations...)
Promesse d'embauche	<input type="checkbox"/> La promesse unilatérale de contrat de travail (promesse d'embauche) signée et tamponnée pour une prise de poste au plus tard le 01/09/2024 sous réserve qu'elle comporte le lieu de travail, l'emploi proposé (avec la définition du poste), la date d'entrée en fonction envisagée et la rémunération. <input type="checkbox"/> Déclaration sur l'honneur d'engagement à occuper le poste proposé par le futur employeur.
CONJOINT·E en situation de chômage	<input type="checkbox"/> Attestation récente d'inscription au Pôle Emploi <input type="checkbox"/> Attestation de la dernière activité professionnelle indiquant la nature de l'activité et le lieu d'exercice compatible avec le lieu d'inscription au Pôle Emploi, la cessation d'activité doit être intervenue après le 31/08/2021
LA RESIDENCE PRIVEE DU·DE LA CONJOINT·E (demande de rapprochement portant sur la résidence PRIVEE)	
<input type="checkbox"/> Attestation professionnelle récente du·de la conjoint·e <input type="checkbox"/> Toute pièce utile justifiant du domicile récente (moins de 3 mois) : facture EDF, quittance de loyer, copie du bail...	

## H2 – Enfants à charge

Par enfant à charge de moins de 18 ans au 31/08/2023 (sous condition d’avoir obtenu le RC)

- sur vœu DPT, ZRD, ZRA, ACA sans exclusion de type d’établissement ..... 100 pts
- sur vœu COM, GEO, ZRE sans exclusion de type d’établissement ..... 25pts

Nombre d’enfant(s) à charge de moins de 18 ans au 31/08/2023 : ..... (certificat de grossesse délivré au plus tard le 31/12/2023)

ENFANT(S) NE-ES	<input type="checkbox"/> Extrait d’acte de naissance ou copie du livret de famille <input type="checkbox"/> Déclaration d’impôts mentionnant le nombre d’enfants à charge
ENFANT A NAITRE	<input type="checkbox"/> Les certificats de grossesse, délivrés au plus tard le 31 décembre 2023 <input type="checkbox"/> Pour les agents pacsés ou en union libre attestation de reconnaissance anticipée antérieure au 31/12/23

## H3 - Années de séparation (uniquement sur les vœux DPT et ACA)

Année(s) de séparation	CONGÉ PARENTAL ET/OU DISPONIBILITÉ POUR SUIVRE CONJOINT					
		0 année	1 année	2 années	3 années	4 années
ACTIVITÉ	0 année	0 point	30 points	60 points	90 points	100 points
	1 année	60 points	90 points	100 points	120 points	140 points
	2 années	100 points	120 points	140 points	160 points	180 points
	3 années	140 points	160 points	180 points	180 points	180 points
	4 années	180 points	180 points	180 points	180 points	180 points

## H4 – Mutation simultanée entre conjoint-es

Deux stagiaires ou deux titulaires (vœux identiques et formulés dans le même ordre)

- Vœux DPT – ZRD – ZRA – ACA sans exclusion de type d’établissement ..... 100 pts
- Vœux COM – GEO – ZRE sans exclusion de type d’établissement ..... 30 pts

CONJOINT-ES MARIÉ-ES	<input type="checkbox"/> Photocopie du livret de famille
CONJOINT-ES PACSÉ-ES	<input type="checkbox"/> Justificatif établissant l’engagement dans les liens d’un PACS et/ou extrait d’acte de naissance portant l’identité du partenaire et le lieu d’enregistrement du PACS.
UNION LIBRE AVEC ENFANTS	<input type="checkbox"/> Acte de naissance reconnu par les deux parents pour les enfants nés avant le 31/12/2023. <input type="checkbox"/> Certificat de grossesse et reconnaissance anticipée antérieurs au 31/12/2023 pour les enfants à naître.

## H5 – Autorité parentale conjointe (APC) (enfant(s) de moins de 18 ans au 31/08/2024)

- sur vœu DPT, ZRD, ZRA, ACA sans exclusion de type d’établissement ..... 150,2 pts + 100 pts par enfant
- sur vœu COM, GEO, ZRE sans exclusion de type d’établissement ..... 30,2 pts + 25 pts par enfant

<input type="checkbox"/> Décision de justice et/ou justificatifs définissant les modalités d’exercice du droit de visite ou de l’organisation d’hébergement. <input type="checkbox"/> Toutes pièces officielles attestant de l’autorité parentale conjointe <input type="checkbox"/> Toutes pièces attestant de l’activité professionnelle de l’autre parent (voir la rubrique « activité professionnelle » du tableau précédent) <input type="checkbox"/> Copie du livret de famille (parent et enfant) ou extrait d’acte de naissance de l’enfant
--

Je suis déjà syndiqué-e  Je souhaite me syndiquer

Calcul :

Total :

Attention, il est indispensable de consulter **les barèmes provisoires** qui seront affichés **le 29 avril 2024 à 16h** sur Iprof/Siam.

En cas d’erreur, contactez très vite nos élu-es paritaires  
par mail [eluscgtversailles@gmail.com](mailto:eluscgtversailles@gmail.com) ou au 06 40 16 79 39